

Adresse du département de l'Indre, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du département de l'Indre, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 411-412;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14262_t1_0411_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

fortune, que craint et méprise le républicain; mais elle est jalouse de la plus belle et de la plus précieuse de toutes les possessions, de celle du patriotisme (1).

L'ORATEUR : Citoyens,

La section dont le patriotisme a toujours été sans nuage, l'amour de la liberté et de l'égalité ardent et pur, la haine pour les tyrans fortement prononcée, cette section qui a déjà fourni tant de braves citoyens à la défense de la patrie, vient de saisir avec transport et reconnaissance le projet d'équiper et d'armer un cavalier pour combattre cette horde criminelle qui préfère le rôle infamant d'esclaves assassins au titre auguste d'hommes libres.

Citoyens représentans, voilà ce guerrier aujourd'hui soldat de la liberté, bientôt héros; il a juré de poursuivre jusqu'à la mort les brigands qui voudraient nous dégrader; il a juré de défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang l'unité, l'indivisibilité de la République.

Agréez donc, Citoyens représentans, ce nouvel hommage qu'offre à la patrie la section du Panthéon français; ce n'est pas à la vérité l'offre de la richesse; mais si elle est pauvre des biens corrompteurs de la fortune que craint et méprise le républicain elle est riche et jalouse (et c'est sa devise) de la plus belle, de la plus précieuse de toutes les possessions, de celle du patriotisme (2).

(Applaudi)

Mention honorable, insertion au bulletin.

48

Le vérificateur général des assignats annonce qu'il fera brûlé le présent jour, au local des ci-devant Capucines, la somme de 17 millions en assignats, provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels, joints aux 2111.000.000 millions déjà brûlés, forment un total de 2.128.000.000 millions.

Renvoyé aux comités des assignats et monnoies, et des finances (3).

49

La société populaire de Commune-Affranchie félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle a consacré le principe de l'immortalité de l'ame; c'est ainsi, lui dit-elle, qu'en préservant le peuple Français de l'immoralité sociale dans laquelle les Hébert, les Danton, les Chaumette vouloient le plonger, vous l'avez sauvé de l'abyme effrayant, de l'horrible

(1) P.V., XXXIX, 99. Bⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t); J. Perlet, n° 624; C. Univ., 21 prair.; J. Sablier, n° 1366; J. Fr., n° 622; C. Eg., n° 659; Audit. nat., n° 623.

(2) C 306, pl. 1162, p. 23, daté du 19 prair. et signé: DELALAIN, CORDIER, LARDY, COUSIN, MORLET.

(3) P.V., XXXIX, 99. Bⁿ, 24 prair.; J. Mont., n° 43; J. Fr., n° 627; Audit nat., n° 628; J. Perlet, n° 631; J. S.-Culottes, n° 485.

chaos où le crime et l'innocence, où Brutus et Néron étoient également placés... La lecture, dans notre société, du sublime rapport de votre comité de salut public sur les fêtes nationales a achevé de détruire tous les préjugés de l'erreur, du charlatanisme et de la superstition; une joie pure et universelle, qui n'étoit point celle des prêtres, s'est fait apercevoir sur tous les visages; des cris mille fois répétés de vive la République! vive la Convention! louanges à l'Eternel! ont retenti jusqu'aux voutes sacrées du temple de la nature, et, dans un saint enthousiasme, la société en a consacré la mémoire à tous les siècles par une impression de 20.000 exemplaires, que ni la force du temps, ni les ruses de l'imposture, ni l'abyme du mensonge ne pourront effacer... Continuez, braves montagnards, à diriger d'une main ferme et habile le vaisseau de la République au port de la félicité; n'ayez toujours pour boussole que la vertu et la force du Peuple français, vous surmonterez tous les écueils. Pour nous qui, depuis l'aurore de la liberté, n'avons cessé de combattre ouvertement tous les ennemis de la République, croyez que nous ne nous démentirons pas un instant, que tous nos efforts tendront à assurer et à affermir vos succès, et que si jamais des traîtres ou des fripons s'insinuoient parmi nous, ils y passeroient comme le serpent sur un rocher aride, c'est-à-dire, sans y laisser d'autre vestige que celui de leur anéantissement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

50

Les administrateurs du département de l'Indre félicitent également la Convention nationale du décret par lequel elle a annoncé à l'univers entier que le Peuple français reconnoît un Etre-Suprême. Il est impossible, disent-ils, de méconnoître l'existence d'un dieu, protecteur de la vertu, en jetant les yeux sur les dangers dont il vient de préserver la France, en dérochant le législateur au fer de l'assassin.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[s.l.; 13 prair. II] (3).

« Citoyens représentans,

Cette acclamation universelle qui s'élève de tous les points de la République quand vous proclamez solennellement le culte de l'Etre Suprême, vous est une preuve de l'horreur qu'avait inspirée la secte impie dont vous avez livré les chefs à la vengeance de la loi. L'existence d'un dieu protecteur de la vertu pouvait-elle être méconnue. Quel est l'incrédule qui ne lui rendrait hommage à la vue du danger imminent dont il vient de préserver la France en dérochant le législateur au fer de l'assassin, il assure le salut d'un grand peuple, sa main puissante continuera d'écarter de chacun de vous les complots des méchants. Elle vous con-

(1) P.V., XXXIX, 100. Bⁿ, 29 prair.; J. Sablier, n° 1366; J. Fr., n° 622.

(2) P.V., XXXIX, 101.

(3) C 305, pl. 1149, p. 11.

servera au milieu de leurs trames perfides. Et ce dieu tutélaire obtiendra de tous les Français un tribut perpétuel d'amour et de reconnaissance. »

MABEUR, DUBREXE (*présid.*), GUINAT, HUAT, BEAUFORT, ROBERT.

51

Les administrateurs du directoire du district de Charolles (1) font part à la Convention nationale de la joie qu'ils ont ressentie en apprenant que Robespierre et Collot avoient échappé au fer des scélérats qui vouloient les égorger; elle l'invite à poursuivre leurs complices dans leurs repaires les plus ténébreux, et à livrer leur tête à la hache nationale, et finit par lui jurer, au nom de la patrie, de dénoncer tous les coupables, et de ne prendre de repos que lorsqu'ils seront entièrement anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Charolles, 11 prair. II] (3).

« Citoyens représentans,

Il allait donc se consommer ce grand attentat contre la représentation nationale médité depuis si longtemps par les ennemis de la patrie; deux représentans du peuple dont le nom est cher à tous les patriotes, Collot d'Herbois et Robespierre eussent péri, si le génie de la liberté qui veille sur le sort de tous les bons citoyens, ne les eut soustraits à leur rage impuissante.

Scélérats qui conspirez contre le bonheur du peuple, apprenez enfin que vous pouvez sacrifier des victimes mais que la liberté est impérissable.

Représentans, un pareil crime a des complices, poursuivez-les jusque dans leurs repaires les plus ténébreux; que la hache nationale en fasse justice; la République ne jouira jamais du fruit de ses travaux tant que le sol de la liberté ne sera pas entièrement purgé des scélérats qui l'infestent.

Pour nous, Citoyens représentans, nous jurons, au nom de la patrie, de dénoncer tous les coupables et de ne prendre de repos que lorsqu'ils seront entièrement anéantis ».

GAGET, DARGAUD, BONNET, SAULNIER, BAUDINOT [et 2 signatures illisibles].

52

La société populaire de Longjumeau (4) remercie et félicite la Convention nationale du décret par lequel elle a proclamé la croyan-

ce du Peuple français à un Etre-Suprême. Il est bien malheureux, dit-elle, celui qui n'espère que le néant ! mais le bonheur et la consolation d'un vrai républicain sont de savoir qu'il a un Dieu pour témoin des affections de son cœur, ainsi que de ses actions; vous n'avez par prétendu créer une religion nouvelle, mais sanctionner la vérité éternelle que l'homme probe et vertueux entend dans le fond de son âme. Cette société témoigne aussi sa vive satisfaction de ce que les jours de Robespierre et de Collot ont été conservés, et elle termine par vouer à l'exécration les Pitt et autres assassins de la liberté publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Longjumeau, s.d.] (2).

« Citoyen, représentans du peuple français, Nos cœurs ne peuvent contenir les sentiments qui nous animent ! C'est en votre présence, à la vue du peuple et sous les yeux de la divinité même, que nous acquiesçons de toute notre âme à tous vos décrets, à l'hommage que vous rendez à l'Etre Suprême, en proclamant son existence et l'immortalité de l'âme. C'est en consacrant ces vérités sublimes que vous élevez l'homme à la hauteur de sa dignité et de ses destinées. Il est bien malheureux celui qui n'espère que le néant; mais le bonheur et la consolation d'un vrai républicain, est de savoir qu'il a un dieu pour témoin des affections de son cœur ainsi que de ses actions. Vous n'avez pas prétendu créer une religion nouvelle mais sanctionner la vérité éternelle que l'homme probe et vertueux entend dans le fond de son âme. Il n'y a que l'homme pervers et corrompu qui s'unit à l'insensé, pour dire dans son cœur; il n'y a pas de Dieu ! Et après s'être menti à lui-même il a mis sa gloire à tromper les autres et à persécuter avec acharnement l'homme constant dans la vertu. Nous en avons une nouvelle preuve dans le danger que viennent de courir vos dignes collègues, Robespierre et Collot d'Herbois. Mais l'œil de la divinité qui veillait sur eux a vu dans les ténèbres la main infernale prête à frapper, et son bras l'a détournée... Et sa bonté à conservé au peuple français ses pères, ses amis; et à l'univers de rares modèles d'énergie et d'incorruptibilité républicaine. Ah, s'ils eussent réussi les monstres, la rage de nos ennemis n'aurait pas été assouvie... Il leur fallait tout ce que nous avons de plus cher, tous nos représentans... Mais le créateur de la liberté s'en rend le conservateur, le coup est manqué, encore une fois, la patrie est sauvée... Divine providence, sois en bénie à jamais, conduis toi-même ton peuple par la main de ceux que nous avons choisis nous-mêmes, pour consolider le bonheur de la patrie. Tu as protégé les défenseurs de tes droits et des nôtres, rends la santé à l'admirable Geoffroi. Il n'en est pas un de nous qui n'envie son sort et ne se sente capable de suivre son exemple.

Périssent les Pitt, périssent les assassins. Vivent les Robespierre, vivent les Collot d'Her-

(1) Saône-et-Loire.

(2) P.V., XXXIX, 101. B⁴, 26 prair. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1366.

(3) C 305, pl. 1149, p. 10.

(4) Seine-et-Oise.

(2) P.V., XXXIX, 101.

(3) C 306, pl. 1162, p. 22.